

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/VI-07

**PLATE-FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE
SUR LES COMMUNES DE
CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET MONTBARTIER**

En 2008, notre projet de Plate-Forme Logistique Départementale a connu de grandes avancées. Il se concrétise à grands pas depuis la création du Syndicat Mixte d'aménagement de cette plate-forme que nous avons approuvé lors des Orientations Budgétaires 2008.

Sur le front des démarches d'urbanisme, vous constaterez que le syndicat a finalisé les études en vue de la création de la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) et que le dossier déposé en Préfecture a permis d'obtenir un arrêté officiel de création le 15 Janvier 2009.

Sur le plan de la pré-commercialisation de cette zone, que réalise l'ADE 82, vous constaterez, là encore, que les nouvelles sont positives. Plusieurs gros projets, porteurs d'emplois, ont été identifiés et les contacts qui sont pris avec les investisseurs du secteur de la filière logistique se révèlent très encourageants.

Afin de faire un point sur les détails de l'avancement de cet important programme départemental, je vous propose de prendre connaissance de ce rapport qui va aussi permettre de vous présenter le budget 2009 du Syndicat Mixte.

I - DEMARCHES D'URBANISME

a) - Dossier de création de Z.A.C.

L'arrêté préfectoral de création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de la Plate-Forme Logistique Départementale a été publié le 15 janvier 2009.

Cet arrêté fait suite à un important travail de concertation, d'études et de relevés sur le terrain avec l'ensemble des services associés, les communes concernées et les services de l'Etat. Cette étape importante constitue un préalable indispensable pour continuer notre projet.

b) - Dossier de réalisation de Z.A.C.

Dans la continuité directe de la publication de l'arrêté de création de Z.A.C., le Syndicat Mixte a débuté le travail de préparation du dossier de réalisation de Z.A.C.

Afin d'élaborer ce dossier dans les meilleures conditions, le Syndicat Mixte a choisi de faire appel à un cabinet spécialisé. Après consultation, le Conseil Syndical du 28 novembre 2008, a choisi de retenir le groupement de deux bureaux d'études : « Urbanisme & Acoustique » et « Egis ».

Dans le cadre de sa mission, ce groupement devra établir l'ensemble des documents constitutifs de la Plate-Forme Logistique Départementale notamment en matière d'urbanisme, d'architecture et sur les plans environnemental et paysager.

Je vous précise que cette étude a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du F.N.A.D.T. Les services de l'Etat ont approuvé une intervention à hauteur de 80 % sur cette étude.

c) – Acquisitions foncières

Je vous rappelle que dans le cadre des démarches de négociations amiables, une convention avec la SAFER-SOGAP a été signée par notre Assemblée, lors de la DM2 2006.

A ce stade, la SAFER-SOGAP a fait l'acquisition pour le compte du Département de 43 propriétés représentant plus de 70 Ha.

Des négociations sont engagées avec différents propriétaires et devraient aboutir prochainement à la signature de promesses de vente pour environ une centaine d'hectares supplémentaires.

Au terme de ces négociations à l'amiable, ce sont donc environ 170 hectares de terrains qui devraient avoir été acquis. Nous espérons pouvoir accroître encore ce chiffre à l'amiable.

Toutefois, afin de pallier toute éventualité, le Syndicat Mixte a, d'ores et déjà, désigné un prestataire afin d'établir le dossier de Demande d'Utilité Publique (D.U.P.). L'objectif est de déposer ce dossier auprès des services de l'Etat au mois de juin 2009.

II – PROMOTION DE LA PLATE-FORME LOGISTIQUE

Comme cela a été convenu, l'ADE 82 se charge, dans le cadre de son travail de promotion, d'engager des actions de communication afin de faire connaître la zone logistique.

Ce travail donnera lieu, comme en 2008, à une participation au S.I.T.L. (Salon International du Transport et de la Logistique) qui se déroule du 24 au 26 mars 2009 à Paris. L'ADE82 sera présente sur un stand durant toute la durée du salon.

En 2009, conformément à la décision que nous avons approuvée lors de la DM2 2008, le Syndicat Mixte lancera un appel à candidatures pour le développement d'un « Parc Logistique Privatif » sur une surface de 50 à 100 Ha.

Cette démarche, qui s'adressera à tous les opérateurs nationaux et européens de la filière logistique, a pour objectif d'assurer une commercialisation optimale du site dès le départ. Elle permettra de trouver un partenaire d'investissement capable de porter des bâtiments ainsi qu'une partie des coûts liés à la mise en place du pôle de services collectifs.

Une première phase de sélection aura lieu courant du mois de juin prochain, afin de retenir 3 à 4 candidatures. Une phase de consultation aura lieu sur le second semestre afin de juger de la qualité des projets présentés par les candidats retenus. La sélection de l'opérateur retenu sera effectuée en fin d'année 2009.

III - BUDGET PRIMITIF 2009 DU SYNDICAT MIXTE

Après une première année de lancement, le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Plate-Forme Logistique Départementale a établi, pour l'année 2009, un projet de Budget Primitif.

Ce budget primitif s'élève au total à 3 160 282 € : 111 000 € pour le fonctionnement du Syndicat Mixte et 3 049 282 € en investissement.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, approuvés par notre Assemblée lors de la DM1 2008, les contributions de chaque membre du syndicat s'établissent selon les principes suivants :

- **concernant le fonctionnement**, il sera assuré par le Conseil Général (85%) et les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier (5 % chacune).

- **en ce qui concerne les investissements**, ils seront financés au moyen de crédits bancaires. Un pool bancaire sera constitué afin de travailler sous forme d'avances mises à la disposition du Syndicat Mixte. Ces avances seront ensuite remboursées à l'organisme prêteur, au fur et à mesure de la vente des terrains.

a) – Section de fonctionnement

Pour son fonctionnement, le Syndicat Mixte a prévu en 2009 une somme de 111 000 €.

	BP 2009 primitif (en euros)
011 Charges à caractère général	5 000
Fournitures administratives	4 000
Primes d'assurances	200
Indemnités comptables	500
Autres services extérieurs	300
012 Charges de personnel et frais assimilés	85 000
66 Charges financières - Services bancaires et assimilés	11 000
022 Autres postes (dépenses imprévues – frais de déplacements...)	10 000
DEPENSES	111 000
74 Dotations, subventions et participations	
Participation des membres	
Conseil Général (85%)	94 350
Commune de Campsas (5%)	5 550
Commune de Labastide-Saint-Pierre (5%)	5 550
Commune de Montbartier (5%)	5 550
RECETTES	111 000

Comme je vous l'ai précisé ci-dessus, cette somme sera répartie de la façon suivante :

- Conseil Général de Tarn-et-Garonne 94 350 €
- Commune de Campsas 5 550 €
- Commune de Labastide-Saint-Pierre 5 550 €
- Commune de Montbartier 5 550 €

Il faut noter que, pour la première fois depuis le lancement du projet de la Plate-Forme Logistique, le budget du Syndicat Mixte prévoit la création de deux postes. Conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, il est prévu qu'une convention de mise à disposition soit conclue entre l'ADE 82 et le Syndicat Mixte.

Ce budget prévoit 5 000 € pour prendre en compte les divers besoins quotidiens du Syndicat Mixte en terme de fournitures, logiciels, papier à en tête, enveloppes...

Un montant de 11 000 € est prévu pour les charges financières liées à la réalisation des premiers emprunts.

Afin de conserver au syndicat une marge de fonctionnement, en 2009, il est prévu d'inscrire 10 000 € correspondant aux éventuelles dépenses imprévues.

Comme je vous l'ai précisé ci-dessus, ce budget ne prévoit aucune dépense de communication compte-tenu que ces dépenses sont inscrites au budget de l'A.D.E 82. Cette dernière assurera en effet la promotion, la prospection et les démarches de commercialisation de la Plate-Forme Logistique.

b) – Section d'Investissement

L'année 2009, sera celle de la réalisation des premiers aménagements de la zone d'activités. Dans ce cadre, le budget primitif 2009 intègre une somme de 3 049 282 €

	BP 2009 primitif (en euros)
011 Charges à caractère général	
<u>Investissement</u>	
Déviaton conduite de gaz (Convention TIGF)	939 282
Desserte ferrée (Convention RFF)	2 000 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	
60 45 Etudes	110 000
66 Charges financières	
022 Dépenses imprévues	
DEPENSES	3 049 282
74 Dotations, subventions et participations	
Participation des membres	
Conseil Général	0
Commune de Campsas	0
Commune de Labastide-Saint-Pierre	0
Commune de Montbartier	0
Emprunt	3 049 282
RECETTES	3 049 282

En 2009, les investissements réalisés par le syndicat porteront sur :

Etudes relatives au dossier de réalisation de Z.A.C. : 110 000 €

Ces études sont indispensables pour rédiger le dossier de réalisation de Z.A.C, elles constituent une suite indispensable des procédures administratives.

Dans le même temps, il sera conduit une étude « Loi sur l'eau », une étude géotechnique et hydrologique, une étude en vue du lancement de la Déclaration d'Utilité Publique et une étude topographique.

Début des travaux de déviation de la conduite de gaz : 939 282 €

Compte tenu du lancement des premiers travaux relatifs à la réalisation de la desserte ferrée, il sera nécessaire de procéder à la déviation d'une conduite de gaz. Je vous rappelle que cette opération a fait l'objet de la signature d'une convention, en 2008, entre le Syndicat Mixte et T.I.G.F. (Total Infrastructure Gaz France).

Cet accord avec T.I.G.F. nécessitera de mobiliser pour l'année 2009 la somme de 939 282 € H.T. Cela correspond à la réalisation des travaux, à la commande du matériel et à l'établissement des servitudes avec les 21 propriétaires concernés et l'Office National des Forêts (O.N.F.).

La desserte ferrée : 2 000 000 €

La convention signée entre le Syndicat Mixte et Réseau Ferré de France, en fin d'année 2008, comprend les études de sécurité et de signalisation, ainsi que la réalisation de l'Installation Terminale Embranchée (ITE).

Cet équipement sera installé au croisement de la ligne actuelle et de la voie ferrée à construire pour desservir la zone. Il inclut l'ensemble des dispositifs de sécurité, de signalisation et d'aiguillage, plus les trente premiers mètres de voie ferrée.

Cette convention porte sur un investissement total de 2 959 869 € H.T. Lors de sa signature en 2008, le Syndicat Mixte a mobilisé 216 329 € H.T pour le lancement des études.

En 2009, il convient de prévoir 2 000 000 € HT pour payer les travaux prévus par cette convention. Le solde restera à mobiliser en 2010.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la publication de l'arrêté de création de Z.A.C et de l'état d'avancement de ce projet ;
- Approuve le Budget Primitif 2009 du Syndicat mixte d'un montant de 3 160 282 € ainsi répartis :
 - 111 000 € pour le fonctionnement, assuré par le Conseil Général (85 % soit 94 350 €) et les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier (5 % soit 5 550 € chacune) ;
 - 3 049 282 € pour les investissements financés au moyen de crédits bancaires qui porteront sur :
 - les études relatives au dossier de réalisation de Z.A.C..... 110 000 €
 - le début des travaux de déviation de la conduite de gaz..... 939 282 €
 - la desserte ferrée..... 2 000 000 €
- Ratifie l'inscription du crédit correspondant de 94 350 € sur l'article 65617 sous-fonction 91 afin de prendre en compte la participation du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,